



SYNDICAT de l'ENCADREMENT de la JEUNESSE et des SPORTS

UNSA-éducation

COMITE TECHNIQUE COMMUN DES ETABLISSEMENTS

DU 28 JUIN 2013 - 10h / 13h30

MSJEPVA - PARIS

COMPTE RENDU

Les 4 centrales syndicales sont présentes (FO, SGEN-CFDT, FSU, UNSA-éducation), la séance est co-présidée par Monsieur Thierry MOSIMANN, directeur des sports et Monsieur WAISBORD, représentant la direction des ressources humaines. Monsieur Daniel RICHARD, directeur du CREPS de Strasbourg, est invité en tant qu'expert pour le compte de l'administration.

Pour la délégation UNSA-Education : Patrice BIHAN, Myriam PERRIER, Jean-Michel GEHIN, Bruno GENARD.

La séance est ouverte à 10 h 05.

Propos liminaires de l'UNSA :

Bruno GENARD demande aux deux présidents du CTCE quelle est la position de l'administration concernant la situation financière des CREPS (certains résultats déficitaires de l'exercice 2012 ont été observés) avec baisse programmée de la subvention pour charges de service public, non abondement de la masse salariale en fin d'exercice, alors même que de nombreux frais pour changements de résidence sont attendus. De même, la baisse des ETP a été annoncée pour les deux prochaines années. **La question des moyens est donc clairement posée.**

Par ailleurs, 4 points sont évoqués afin de les aborder en questions diverses :

- Point d'étape sur la décentralisation ;
- Point de situation du dossier du nouveau statut des directeurs et adjoints d'établissement ;

- Explication quant au retard pris dans le mouvement des personnels de direction et l'annonce de mouvements complémentaires ;
- Quel avenir pour le CTCE dans sa configuration actuelle ?

Le SGEN CFDT fait également des propos liminaires.

Le règlement intérieur de l'instance CTCE est donné aux membres représentant les organisations syndicales sur table.

Point N°1 : approbation du PV de la session du 25 juin 2012

Le PV est approuvé à l'unanimité

Point N° 2 : projet de circulaire portant actualisation des orientations ministérielles en matière d'amélioration des conditions de travail

Monsieur GASPAIS, DRH2D, expose le contenu de la circulaire qui fait l'objet du point à l'ordre du jour. Il rappelle les éléments de contexte et détaille les 4 points de celle-ci :

- Les obligations de l'employeur ;
- Les procédures d'alerte ;
- Les recommandations en termes de management, d'organisation du travail et de conditions de travail ;
- Le pilotage ministériel, avec des tableaux de bord à créer.

Cette démarche conduira donc à faire un état des lieux, puis à lister des indicateurs pertinents à même de suivre les évolutions dans le domaine en question, constituant un tableau de bord. La volonté affichée est de suivre sur du long terme ces indicateurs. Les organisations syndicales seront associées à l'élaboration des indicateurs.

Monsieur WAISBORD évoque le fait que tous les réseaux seront concernés : ARS, DRJSCS, etc...par les enquêtes FP.

Madame CHAMPION, DRH3, aborde les thématiques des risques psycho sociaux et de prévention des discriminations. Des cellules de soutien psychologique seront constituées. De même, elle souhaite que les équipes de direction soient formées, par l'intermédiaire d'une plateforme interministérielle ou par des séquences de formation en présentiel.

En conclusion, les organisations syndicales (OS) ont, chacune leur tour, largement participé à ce débat, lequel se termine par un **avis FAVORABLE** unanime vis-à-vis du projet de circulaire.

Toutes les OS ont souligné qu'il fallait que le ministère « dépasse les bonnes intentions », et certaines OS ont fait remonter de la « souffrance » dans les CREPS, liées selon elles au fait que des directeurs ne seraient pas des managers. La DRH a alors proposé de s'appuyer sur le CREPS Poitou-Charentes pour assurer une « formation » à la prise de fonction.

Point 3 a : santé et sécurité au travail : création et fonctionnement des CHSCT dans les établissements

L'arrêté date du 12 juillet 2012. Un état des lieux a été conduit par l'administration centrale et est présenté sous la forme d'un diaporama.

Douze CREPS ont créé leur CHSCT, les deux écoles aussi, deux autres CREPS sont en cours de création. Seuls deux établissements n'ont pas encore entamé la démarche. A ce jour, 28 réunions de CHSCT ont été dénombrées. Le document visuel sera fourni à tous les participants et Organisations Syndicales.

Point N° 3 b : agents non titulaires : point d'information sur la mise en œuvre de la loi n° 2012-347 du 12 mars 2012.

Monsieur DINGREVILLE, DRH1A, présente le dispositif dans sa globalité.

Il insiste sur les points suivants :

- Remise d'une fiche carrière à chaque agent ;
- Réalisation d'une information sur les conséquences et les ouvertures de concours, via un intranet et un extranet.
- Travail avec les OS, notamment sur l'éligibilité des agents (réunions 15/01, 23/04,..), tenue de CAP particulières, dont en date la dernière le 19 juin 2013, qui a permis de « récupérer » certains agents, pour lesquels leur parcours a été reconstitué.
- Affectation des ANT sur place, avec accord de la DGAFP.

La SGEN-CFDT remercie Monsieur DINGREVILLE pour l'intérêt porté aux établissements et à certaines situations très particulières et demande si les anciennetés seront reprises. L'administration répond que les difficultés budgétaires ne doivent pas empêcher les titularisations.

Les OS demandent les PV des deux CAP ANT des 31 mai et 19 juin derniers.

A une question de l'UNSA, sur le pourquoi de l'absence du corps d'accueil des CPE, l'administration répond que le ministère de l'éducation nationale a refusé. L'attention de l'administration a également été attirée sur le cas d'autres personnels dont la spécialité n'est pas prévue à ce stade (kinésithérapeute, informaticien, psychologue, chercheur....).

Thierry MOSIMANN évoque ensuite le PLF 2014, dans lequel le CAS pension a bien été intégré, suite à la loi Sauvadet. Il n'existe qu'un seul plafond d'ETP (titulaires et ANT) par établissement. Il reviendra sur ce sujet lors du prochain CTCE.

Madame CHAMPION aborde ensuite les modalités de préparation à ces concours. Pour les attachés, les catégories B, les CEPJ, les PS et les ITRF.

Pour ces derniers, et en réponse à une question de l'UNSA, elle accepte de réétudier la possibilité de ne pas faire déplacer ces agents pour « un entretien de 10 minutes ». Une réponse officielle viendra sous peu.

Point N° 3 c : point d'information sur les logements de fonction :

Monsieur RABUEL aborde ce sujet sensible. Le décret pris par l'ancien gouvernement est toujours en vigueur. Un arrêté ministériel viendra rendre ces dispositions applicables aux établissements CREPS et Ecoles. Le principe de la réforme est donc maintenu.

D'une situation de 144 NAS, 2 CLUS et 1COP en 2011, le projet précédent donnait 75 NAS et 48 COPA. Le nouveau projet du MSJEPVA, suite à des réunions interministérielles en septembre 2012, projette **77 NAS, 70 COPA et 1 COP. Le délai d'application est reporté au 1^{er} septembre 2015.**

La règle qui s'appliquera verra toutes les personnes actuellement dans une situation la conserver, tant qu'elles ne changent pas de situation professionnelle.

L'administration estime qu'elle a obtenu le maximum sur ce dossier en termes de chiffres et que le report du délai est une seconde amélioration. La question de l'articulation avec le dossier de la décentralisation est posée, mais les réponses de l'administration sont restées très évasives.

Il semble qu'un arbitrage RIME du 27 mai 2013 modifie le traitement réservé aux agents comptables en acceptant de multiplier la part F en COP/A, ce qui serait une avancée.

Point 4 : questions diverses :

Q1 sur les moyens : Thierry MOSIMANN reconnaît la situation budgétaire difficile («notre ministère doit contribuer à l'effort de la réduction de la dette») et réaffirme les baisses annoncées dans le cadre triennal : - 7% en 2013 et - 4% sur les années 2014 et 2015 (chacune) pour ce qui est du fonctionnement. Baisse des effectifs de - 1,5% (au lieu de -2,5 % sur l'ensemble de la FP) !!

Pour 2014, tous les arbitrages ne sont pas encore rendus. Mais tout cela doit nous amener à poser les questions :

- Comment trouver les moyens pour assurer le service public ?
- Comment faire aussi bien, voire mieux avec moins ?
- Evaluer toutes les politiques publiques pendant le quinquennat.

D'où des échanges sur la « mutualisation » des moyens entre les établissements et la redéfinition des missions des CREPS. La réponse du DS, pour mieux faire :

- S'attendre à un effort sur les effectifs
- Mutualiser les outils, avec comme référence le réseau SHN et la plate-forme de suivi
- La mutualisation, n'est ni une fusion, ni une mise en concurrence
- Attendre le prochain COPIL du 10 juillet sur EPP formation

Q2 sur la décentralisation : réflexion sur le patrimoine des CREPS. L'Etat ne sait pas entretenir son patrimoine et lors des régulations budgétaires, ce sont les projets d'investissement qui en subissent les effets. De plus des compétences « métiers » pour ce qui concerne l'assistance à maîtrise d'ouvrage ont disparu dans les DDT et DDTM nouvelles.

Le transfert du patrimoine des CREPS sera proposé dans le 2^{ème} volet de la loi par voie d'amendement gouvernemental, vers la fin septembre 2013. La concertation avec l'ARF se poursuit.

Une nouvelle réunion avec les OS se tiendra le 9 juillet avec le directeur des sports. Le SGEN-CFDT fait part de son opposition sur la composition future du CA des CREPS.

Q3 sur le statut D/DA : une demande, reprenant les points soulevés lors de la dernière réunion du 7 juin dernier, est en cours auprès du Guichet Unique.

Q4 : mouvement en cours : les arrêtés sont dans les « tuyaux ». Il y a eu quelques retards. Un mouvement complémentaire pour les directeurs mais aussi pour les adjoints va être publié très prochainement, avec une CCP commune le 31 juillet.

Q5 : devenir de l'instance : les prochaines élections seront en automne 2014. Il reste donc 18 mois de travail sous la forme actuelle. Le retour à une situation de comité technique ministériel (CTM) unique, compétent sur les établissements, est le schéma voulu. Décembre 2014, il y aura un CTM Travail, un CTM Affaires sociales et un CTM jeunesse et sport. Il restera à définir le corps électoral très précisément. Chantier qui débutera en septembre 2013.

La séance est levée à 13 h 30.

*Compte rendu établi à partir des notes prises en séance
par Bruno GENARD, SEJS UNSA éducation*